

COULOM (Jean), notaire de Villemur (Villemur-sur-Tarn), minutes 1695, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E 21878, f°48, PH/JCHR/5478

Com(munau)te de varen(n)es, vaquie, cassenac
quittance

L()an mil six cens quatre vingts quinze
et le sixieme jour du mois de fevrier apres midy
a villemur &a (*lire : etc.*) regnant louis &a devant moy no(tai)re
et temoings a este presant monsieur m(aîtr)e
jacques vacquie conseiller du roy lieutenant

(Mention en marge du feuillet, à gauche)

Expedie en
papier led(it)
jour et an

.....
49

prin(cip)al en la judicature
de villelongue siege
de villemur lequel
a receu de pierre
cassenac habitant de varen(n)es par mains de jean
santussans colle(c)t(e)ur des tailles dud(it) lieu icy present
et delivrant de l()ordre et mandemant de jean terrancle
et jean touze consuls dud(it) lieu la somme de deux
cens livres et ce en()tant moins de ce que led(it) cassenac
doit aud(it) s(ieu)r vacquie, laquelle somme fait partie de
l()imposition faite en faveur dud(it) cassenac l annee
derniere sur la communaute dud(it) varen(n)es pour
le prix de la vente de la maison presbiterale dud(it)
lieu comptee lad(ite) somme de deux cens livres par
led(it)()santussans en louis argent et()monnaie receue
et emboursee par led(it) sieur vacquie au veu de moy d(it)
no(tai)re et()temoings dont s()en contante et en fait quittance
sans prejudice du surplus de ce que led(it)
cassenac luy doibt ^° consantant que lad(ite) communaute
soit et()dem(e)ure subrogée a()son droit et()ypothèque sans
qu()il soit tenu d()aucune garantie ny restitu(ti)on de
deniers a()quoy lesd(its) consuls et colle(c)t(e)ur ont par expres

renonce, sans laquelle renontia(ti)on led(it) s(ieu)r vacquie
n()auroit point receue lad(ite) somme de()leurs mains,
lequel susd(it) payement a este fait en consequence
d()une delibera(ti)on de()la communaute dud(it) varen(n)es en
dacte du douzieme decembre dernier fait et recitte
presan(t)s raymond labarthe et francois costos
pra(tici)ens dud(it) villemur signes avec lesd(its) s(ieu)rs vacquie
santussans et()terrancle led(it) touze a()dit ne scavoir
de ce requis par moy no(tai)re led(it) cassenac estant d()icy
absant ^° ensamble lad(ite) com(munau)te qu()il se reserve

(Suivent les signatures)

Vacquié Terrancle Santussans

Labarthe Costos Coulom no(tai)re